



surcharge de travail suite à un litige

Par mala34, le 08/06/2012 à 11:45

Bonjour,

Depuis 3 semaines environ, une employée de mon équipe est allé voir notre responsable d'agence pour lui parler des problèmes qu'elle rencontre au travail. En effet, certains employés, à temps plein et proches de notre chef d'équipe, sont favorisés par rapport à nous autres, à temps partiel et arrivés il y a 6 mois seulement dans l'équipe. Ces employés favorisés partent 30 min plus tôt chaque jour, ont des pauses à rallonge et surtout, partent 3h plus tôt chaque vendredi, car ils partent en même temps que nous qui ne faisons que 4h ce jour là.

Personnellement, je n'ai rien dit sur ce fait car tant qu'on me laisse tranquille, je ne vois pas pourquoi j'irai rouspéter. Mais elle, elle a préféré en parler au responsable d'agence car elle a eu des accrochages avec l'un d'entre eux (privilegié).

Depuis 3 semaines, le chef nous donne beaucoup plus de tâches qu'auparavant (mais celles-ci restent toujours dans nos compétences) une manière de nous punir en nous mettant la pression.

A plusieurs reprises, j'ai senti que le chef me questionnait, se demandant si je n'étais pas de mèche avec la fille en question, ce qui n'est pas le cas. Il m'accuse de lui avoir dit pour les heures alors qu'elle a très bien pu les voir sur le registre du gardien qui indique chaque entrée et sortie.

et aujourd'hui, je reçois une convocation pour me rendre à un entretien concernant mon "comportement au travail".

je suis très choquée, je n'arrive pas à joindre le numéro indiqué du responsable, et je voulais savoir ce que je peux faire pour me défendre. Car le chef est persuadé que je suis de mèche avec la fille car on travaille en binôme. Il nous donne constamment des tâches en plus, que nous faisons pourtant sans nous plaindre. A aucun moment je ne me suis rebellée.

Est ce que la parole du chef vaut plus que la mienne ?

Puis-je comparer cette pression à du harcèlement moral ?

merci. cordialement

Par **P.M.**, le **08/06/2012** à **15:25**

Bonjour,
Il faudrait déjà connaître exactement le texte de la convocation et savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **mala34**, le **08/06/2012** à **15:53**

le texte dit "nous vous prions de bien vouloir vous présenter le jeudi 14 juin 2012 à 14h30 dans nos locaux (adresse...) pour un entretien informel avec Monsieur untel, afin de faire le point sur votre comportement sur votre site "untel".

Nous comptons sur votre présence.

après, peut être que chaque membre de l'équipe a reçu la même convocation, suite à ce qu'a pu dire l'employée sur le fonctionnement de l'équipe.

Si c'est le cas, alors le responsable voudra peut être seulement s'informer ou avoir des confirmations sur ses dires.

merci pour la réponse.

Par **P.M.**, le **08/06/2012** à **16:27**

Donc normalement, ne peut pas s'en suivre une sanction et même s'il s'agit d'un entretien informel, vous pourriez émettre le souhait qu'un Représentant du Personnel y assiste s'il y en a dans l'entreprise...

Par **mala34**, le **08/06/2012** à **17:49**

merci beaucoup pour votre réponse.